



Compte-rendu du Conseil de formation du 4 juillet 2017

Sommaire :

Formation initiale
Formation continue
Choix et durée des stages
Formation des directeurs
Frais de déplacement

Barème

Remplaçants

Calendrier

Information des stagiaires

Formation CAPPEI

Formation CP à 12

Formation des ZIL et Brigades

Formation des PET1 et PET2

Formation des contractuels

Formation initiale :

FO : En ce qui concerne la formation initiale, le Snudi FO revendique le retour au concours niveau licence suivi d'une véritable formation professionnelle d'un an à l'ESPE à temps plein.

Le Snudi FO revendique également que les détenteurs d'un M2, quels qu'ils soient, n'aient pas l'obligation de valider des UE, UV ou un mémoire réflexif. Le stagiaire qui suit les formations proposées dans le cadre de ses obligations de service et qui valide sa pratique sur le terrain doit être titularisé. Demander plus représente une surcharge de travail pour des personnes ayant déjà construit leur formation (master 2 + concours).

La priorité des stagiaires reste la classe, au-delà du mémoire réflexif. Les stagiaires doivent déjà faire face à de nombreuses contraintes liées aux conditions de travail dans les écoles : partage des élèves, nombreux éléments aléatoires, nécessité de s'adapter et de s'intégrer dans un fonctionnement existant.

IA : c'est une formation nationale déclinée au plan académique, donc je ne peux pas vous donner de réponse ici. Le double mi-temps ESPE-classe a besoin d'être reconsidéré, je reconnais que c'est chargé, mais il faut que ce soit pareil dans toute l'académie donc cela dépend de la rectrice.

Pour cette année, il y a 12 renouvelés et 12 prolongations.

L'année prochaine, les PEMF passeront de 25 % à 33 % de décharge et suivront chacun 6 stagiaires.

Chaque groupe de 6 stagiaires aura un PEMF et un tuteur ESPE.

Certains stagiaires seront en stage en Haute-Garonne mais pourront suivre leur formation à l'ESPE de Tarbes ou Montauban.

Tout au long de l'année, ils auront 3 visites de leur PEMF, 2 visites de leur tuteur ESPE et au moins 2 visites de conseillers pédagogiques.

[Note FO : dans le cadre de l'autonomie des universités, que nous combattons par ailleurs, c'est bien chaque ESPE qui est responsable de la formation. Nous demandons un allègement significatif de la charge de travail des PES. Le CHSCT, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail académique, a d'ailleurs été saisi de cette question et les représentants FO interviendront dans ce sens.]

Formation continue :

Choix et durée des stages :

FO : En ce qui concerne la formation continue, sur le plan général, nous demandons que le droit à la formation continue, réglementairement de 36 semaines sur la carrière, soit appliqué.

Nous demandons le retour à une véritable formation continue librement choisie avec des stages longs, d'une semaine ou plus. Une formation doit permettre de prendre du recul. La durée des stages de formation continue doit être indépendante de la formation des stagiaires.

[Note FO : cette année, il y avait 20 % de stages à candidature individuelle contre 80 % à public désigné.]

IA : Je ne reviendrai pas à des stages d'une semaine ou plus sauf pour les directeurs car je veux toucher le plus de monde possible.

Pour le choix des formations, des Formations d'Initiative Locale (FIL) pourront être demandées par les équipes d'écoles. Il y aura 2 possibilités par circonscription.

Les stages à candidature individuelle commenceront après les vacances d'automne. Pendant la première période, il n'y aura que des stages à public désigné.

L'année prochaine les animations pédagogiques apparaîtront dans le Plan de Formation.

FO : ces demi-journées de formations seront-elles décomptées des 36 semaines de formation continue ?

IA : pas de réponse.

[Pour FO, il est évident que les animations pédagogiques ne doivent grever le « budget » des collègues par rapport aux formations librement choisies.]

Formation des directeurs :

FO : Pour les directeurs en formation sur leur temps de décharge, une compensation doit être donnée. La décharge de direction est un temps de service qui n'est pas prévu pour de la formation mais pour effectuer les tâches administratives inhérentes à la fonction de direction.

IA : [pas de réponse sur ce point]. Pour les nouveaux directeurs nous allons passer de 2 semaines cette année à 5 semaines l'année prochaine (c'est-à-dire le retour au droit). Pour l'année prochaine, ce sera une semaine avant les vacances d'été et 4 après la rentrée mais l'objectif est de repasser à 3 semaines avant et 2 après.

Frais de déplacement :

FO : Nous demandons que le paiement des frais de déplacement ne se fasse pas sur la base du tarif SNCF, mais sur la base du tarif pour utilisation du véhicule personnel comme le prévoit le décret de 2006.

IA : [pas de réponse sur ce point]. Attention, les feuilles de présence doivent être signées et non cochées ou marquées « présent » sinon la présence du collègue n'est pas prise en compte.

Barème :

FO : Nous avons demandé à obtenir le détail du barème pour l'ensemble des collègues. Cela n'a pas été possible mais nous souhaitons que cela le soit l'année prochaine. Un problème important apparaissait en effet : les jours de formation continue déjà effectués n'apparaissaient pas dans les documents fournis. Nous avons également demandé quelle était la nature exacte des journées prises en compte dans les jours de stage déjà effectués. Les stages hors temps de travail (par exemple stages Cafipemf du mercredi après-midi), les stages de direction, semblent entrer en ligne de compte dans le barème, or ces temps ne sont pas assimilables à de la formation continue choisie. De même, nous demandons que les animations sur les 108H ne soient pas considérées comme des journées de stage déjà effectuées.

IA : nous vous communiquerons les éléments du barème.

Remplaçants :

FO : Nous demandons le recrutement en nombre suffisant de BDFC. En effet, le fait de basculer des brigades congés longs sur la formation continue en cours d'année pose problème à nombre de collègues qui n'arrivent pas à assumer ce nouveau poste imposé très particulier et en arrivent à se retrouver en arrêt maladie. Nous demandons que tous les collègues BDFC l'aient librement choisi. De plus, ce basculement réduit encore le nombre de brigades congés longs qui est déjà insuffisant. Aucune formation ne doit être annulée faute de remplaçant.

IA : Nous sommes passés de 36 à 80 remplaçants. En cours d'année, vers janvier, on bascule des remplaçants sur les congés longs mais on en récupère vers la fin de l'année pour finir à 45 environ. Cette année, 283 journées de stage ont été annulées par manque de remplaçants.

Calendrier :

FO : Les collègues n'ont pas été informés des stages qu'ils avaient obtenus. Les convocations sont arrivées très tardivement, voire pas du tout. Monsieur l'Inspecteur, lors du dernier Conseil de formation, vous nous avez indiqué que les collègues retenus en formation devaient s'engager à les suivre. Mais dans ces conditions, comment organiser sa classe, ses activités scolaires et les sorties scolaires ? Comment prévenir les parents et les élèves dans des délais raisonnables ? Comment faire si la formation tombe un jour où on ne travaille pas ? Comment organiser sa vie personnelle et familiale, compte-tenu des délais de route, si on habite loin du lieu de formation ?

Un calendrier de la formation continue doit être donné dès le départ afin que les collègues puissent s'inscrire en toute connaissance de cause et s'organiser en conséquence.

De même, les remplaçants ont besoin de connaître leur planning à l'avance pour s'organiser au niveau personnel (horaires de travail, distance du domicile...) et contacter l'enseignant remplacé.

IA : ce ne sera toujours pas possible pour tous les stages. Certains formateurs ou intervenants ne sont pas en mesure de donner leurs disponibilités à l'avance.

On pourra excuser la personne qui demande une autorisation d'absence pour une raison liée à un impératif de service.

[Pour FO, il est indispensable que tous les formateurs et intervenants donnent des dates et prévoient leur planning. C'est une question de respect des enseignants.]

IA : On ne veut pas interdire aux personnels qui le souhaiteraient de faire de la formation pendant les vacances. Il y aura des formations proposées pendant les vacances, particulièrement pour les auto-entrepreneurs et les évolutions de parcours professionnel, avec divers prestataires.

[FO veillera à ce qu'aucun collègue ne soit poussé ou ne se sente moralement obligé de faire une formation pendant ses vacances contre son gré.]

Information des stagiaires :

FO : Outre l'absence de date ou de période indiquée, certains stages étaient annoncés « à public désigné » alors que tous pouvaient postuler, et de nombreux stages étaient annoncés sans remplacement, à tort. Cela a fortement découragé les collègues de s'inscrire à de nombreux stages, voire de s'inscrire tout court. Nous souhaitons que tout cela soit rectifié l'année prochaine. Nous avons demandé que l'application soit ré-ouverte pour compléter les stages partiellement pourvus, mais cela n'a pas été le cas. Nous demandons que la période d'inscription soit allongée.

IA : Les convocations pour les 2 premières semaines de la rentrée arriveront avant les vacances. Les stages de la première période seront uniquement des stages à public désignés.

Le PDF 2017-2018 paraîtra dans la semaine du 25 au 30 août.

Les inscriptions seront ouvertes pendant tout le mois de septembre.

En octobre aura lieu une CAPD formation.

La recherche de stage sera améliorée (par discipline ou par niveau).

Les collègues seront informés des stages auxquels ils auront été retenus.

L'application nationale GAIA ne permet pas d'envoyer les convocations directement aux collègues, elles arrivent uniquement dans les boîtes mail des écoles.

L'Ariège offrira des places à des collègues du 31 et vice-versa, il y aura mutualisation de 17 actions de formation. Ce seront des formations disciplinaires dans et hors du temps de travail.

Formation CAPPEI :

2 groupes de 12 alterneront 3 semaines de cours avec 3 semaines de classe. Il y aura 4 alternances dans l'année, ce qui fait 60 jours de formation par personne.

Le premier groupe commencera le 18 septembre et le second le 9 octobre. Il y aura un tronc commun, 2 modules liés au lieu d'enseignement, 2 modules liés aux différents troubles des élèves et il y aura peut-être aussi des modules d'initiative nationale.

Formation CP à 12 :

La DGESCO va mettre au point un vademecum et une évaluation diagnostique. Un groupe de travail départemental sera mis en place avec l'ESPE et l'IEN en charge de la langue française.

Formation des ZIL et Brigades :

Nous continuerons l'année prochaine les formations sur la maternelle et l'ASH.

Formation des PET1 et PET2 :

Ils auront 3 jours chacun, de novembre à mars, dont pour les T2 1 jour natation, 1 jour élèves à besoins particuliers et 1 jour pas encore déterminé.

Formation des contractuels :

Les contractuels seront choisis sur la liste complémentaire ou les recalés au concours mais possédant un master. Ils auront 3 jours de formation plus un stage en observation dans la classe d'un PEMF avant la prise de fonction et seront suivis par un conseiller pédagogique de circonscription.